

## BAREME DES AMENDES – CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-VIENNE

ARTICLES CONCERNES (donnés à titre indicatif)	INFRACTIONS	SANCTIONS	MONTANT EN €	AUTORITES HABILITEES A PRENDRE DES MESURES
19-20-21	Pas de photo apposée sur le titre	<b>Lettre d'avertissement</b> adressée aux parents ou à l'utilisateur s'il est majeur		Contrôleur assermenté ou Autorité Organisatrice
	Pas de photo apposée sur le titre – <b>RECIDIVE</b>	<b>Retrait de la carte définitif</b> si non régularisation de la situation au bout de 15 jours.		Contrôleur assermenté ou Autorité Organisatrice
	Utilisation du titre hors des plages réglementaires	<b>Amende forfaitaire</b> + montant d'un forfait 5 zones	<b>26,50 €</b>	Contrôleur assermenté ou Autorité Organisatrice
	Titre invalide pour le trajet effectué au moment du contrôle	<b>Amende forfaitaire</b> + montant d'un forfait 5 zones	<b>37,00 €</b>	Contrôleur assermenté ou Autorité Organisatrice
	Défaut de titre	<b>Amende forfaitaire</b> + montant d'un forfait 5 zones	<b>37,00 €</b>	Contrôleur assermenté ou Autorité Organisatrice
	Refus de présentation de la carte de transport	<b>Amende forfaitaire</b> + montant d'un forfait 5 zones	<b>37,00 €</b>	Contrôleur assermenté ou Autorité Organisatrice
	Falsification de titres de transports <b>Cet acte constitue une infraction au Code Pénal</b>	<b>Amende forfaitaire</b> + <b>risque de poursuites judiciaires</b> + <b>retrait de la carte définitif</b>	<b>32,00 €</b>	Autorité Organisatrice ou Agent de la Force Publique
2-3-5-6-8 26-27-28	Chahut ou bousculade à la montée, à la descente ou dans le véhicule	<b>Lettre d'avertissement</b> adressée aux parents ou à l'utilisateur s'il est majeur + <b>retrait de la carte pendant 3 jours</b>		Autorité Organisatrice ou Contrôleur assermenté
	Chahut ou bousculade à la montée, à la descente ou dans le véhicule - <b>RECIDIVE</b>	<b>Exclusion des transports</b> + retrait de la carte pendant 1 semaine		Autorité Organisatrice ou Contrôleur assermenté
8-13-14-15-23	Insulte envers un conducteur, un contrôleur, un accompagnateur ou un tiers	<b>Lettre d'avertissement</b> adressée aux parents ou à l'utilisateur s'il est majeur + retrait de la carte pendant 3 jours		Autorité Organisatrice ou Contrôleur assermenté
	Insulte envers un conducteur, un contrôleur, un accompagnateur ou un tiers - <b>RECIDIVE</b>	<b>Exclusion</b> de 7 jours à exclusion définitive des transports		Autorité Organisatrice ou Contrôleur assermenté
	Agression ou actes de violence commis envers un conducteur, un contrôleur, un accompagnateur, des agents des exploitants du réseau de transport public voyageurs ou un tiers <b>Cet acte constitue une infraction au Code Pénal</b>	<b>Exclusion</b> de 7 jours à exclusion définitive des transports + <b>amende forfaitaire</b> + <b>risque de poursuites judiciaires</b>	<b>32,00 €</b>	Autorité Organisatrice
24	Consommation ou incitation à la consommation de stupéfiants, d'alcool ou de tabac dans le car	<b>Amende forfaitaire</b> + exclusion définitive des transports pour l'année	<b>32,00 €</b>	Contrôleur assermenté ou Autorité Organisatrice
14-25	Dégradation dans le car ou à l'arrêt (poteau d'arrêt, abribus), ou vol de matériel <b>Cet acte constitue une infraction au Code Pénal</b>	<b>Exclusion</b> de 7 jours à exclusion définitive des transports + <b>amende forfaitaire</b> + <b>risque de poursuites judiciaires</b>	<b>32,00 €</b>	Autorité Organisatrice ou Agent de la Force Publique
	Vol dans le car <b>Cet acte constitue une infraction au Code Pénal</b>	<b>Exclusion</b> de 7 jours à exclusion définitive des transports + <b>amende forfaitaire</b> + <b>risque de poursuites judiciaires</b>	<b>32,00 €</b>	Autorité Organisatrice ou Agent de la Force Publique
11-12-13-14 15-16-17-27-28	Comportement mettant en péril la sécurité des autres usagers ou du conducteur <b>Cet acte constitue une infraction au Code Pénal</b>	<b>Amende forfaitaire</b> + <b>exclusion</b> temporaire ou définitive (récidive) des transports pour l'année + <b>risque de poursuites judiciaires</b>	<b>32,00 €</b>	Autorité Organisatrice ou Agent de la Force Publique

Amendes forfaitaires (Décrets n°730 du 22 mars 1942 et n°86-1045 du 18 Septembre 1986)